

L'utilisation des graisses animales, un enjeu de développement durable

Olivier LAPIERRE

CEREOPA - AgroParisTech,
16 rue Claude-Bernard,
75231 Paris cedex 05, France
<olap@cereopa.com>

La réticence actuelle des industriels français de l'alimentation animale en matière d'utilisation des graisses animales est le prolongement, facile à comprendre, des conséquences de la crise de la vache folle survenue en 1996.

Pour des raisons totalement différentes, cette situation n'est pas sans rappeler celle de la fin des années 1950 durant lesquelles les experts nutritionnistes de l'époque s'évertuaient à convaincre les industriels des avantages de l'incorporation de ces matières premières dans les mélanges. À l'époque, c'est l'argument de la performance technique que les nutritionnistes mettaient en avant pour essayer de lever ces réserves. Aujourd'hui, l'argument technique reste pertinent. Même si les entreprises ont su trouver, depuis 2000, des solutions alternatives, il n'en demeure pas moins que les matières grasses d'origine animale restent d'excellents ingrédients tout à fait adaptés à la satisfaction des contraintes de formulation qu'imposent des systèmes de production de monogastriques (porcs et volailles) en recherche de compétitivité sur un marché toujours plus concurrentiel. Cependant, on peut élargir l'analyse et tenter de considérer la perspective de l'utilisation des graisses animales sous d'autres angles que celui de la seule performance technique.

Sans parti pris de provocation, on peut affirmer que leur retour dans les stratégies de formulation constitue un enjeu de développement durable. C'est à l'aune de trois dimensions de la performance que peuvent être analysées les conséquences d'une incorporation des graisses animales dans les formules d'aliments destinés aux porcs et aux volailles.

Abstract: French feedstuff manufacturers remain reticent about using animal fats. However, it is a valuable raw material providing energy and improving animal productions performances. Mixing animal fats into feed should decrease the processing cost. Concerning the environmental issue, it is an efficient way to reduce animal productions carbon footprint. The use of animal fats as a raw material for feedstuff formulation would also put less pressure on food and feed resources.

Key words: animal fats, sustainable development, feedstuff, animal productions, carbon footprint, profitability, food and feed resources

Marché potentiellement demandeur

Sur la base des explorations réalisées grâce au modèle Prospective Aliment (*encadré 1*), il est possible de déterminer le potentiel d'utilisation des graisses animales sur le marché français et d'y repérer le jeu des substitutions entre matières premières que leur incorporation aux mélanges alimentaires induirait.

La *figure 1* illustre cet aspect sur la base d'une hypothèse d'une utilisation annuelle des graisses à hauteur de 165 000 tonnes. Les substitutions qui accompagnent cette incorporation sont faciles à expliquer. Leur densité énergétique permet aux graisses de substituer un volume significatif de matières premières, elles-mêmes denses (le blé, les huiles végétales et le tourteau de soja) par des matières premières de moindre densité nutritionnelle mais plus avantageuses sur le plan économique (les tourteaux d'oléagineux métropolitains, le son et l'orge). Même s'il dépend du contexte économique retenu pour conduire l'exploration, ce jeu de substitutions entre matières premières est très révélateur de l'intérêt des graisses animales en formulation. Leur densité énergétique y apporte beaucoup de souplesse et permet de valoriser des matières premières qui, en leur absence, ont beaucoup plus de difficultés à trouver leur place.

Leur intérêt potentiel est même tel que des tonnages beaucoup plus importants que ceux évoqués ci-dessus seraient susceptibles d'être valorisés. Pour la France, c'est plus de 500 000 tonnes de graisses animales qui pour-

raient être utilisées par les industries de l'alimentation animale.

Enjeu de performance économique

Pour le fabricant d'aliment, l'optimisation du coût des mélanges reste un enjeu majeur. Ses stratégies de formulation sont largement guidées par cet objectif de la performance « prix » qui reste le principal levier de la compétitivité des productions animales. À ce titre, le retour des graisses animales dans les formules

Encadré 1

Le modèle Prospective Aliment

Le modèle Prospective Aliment est un modèle développé par le Céréopa et utilisé depuis 1989 pour étudier les stratégies d'approvisionnement en matières premières du secteur des industries de l'alimentation animale. Fondé sur une approche zootecnique précise et recourant aux mêmes techniques d'optimisation que celles mises en œuvre par les industriels, il permet d'étudier la compétitivité relative des matières premières. Opérationnel à l'échelle de la France depuis le début, le modèle a été adapté à la situation des principaux pays européens. Une information plus détaillée sur le modèle Prospective Aliment est disponible sur le site du Céréopa. (<http://www.cereopa.com/fr/actions/prospective-aliment.html>)

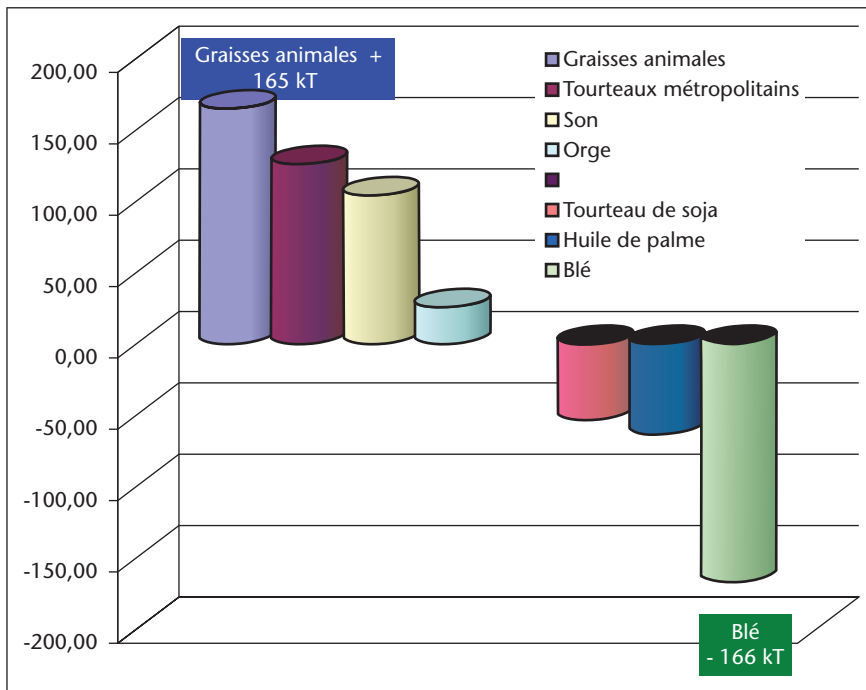


Figure 1. Conséquences d'une incorporation des graisses animales sur le bilan d'approvisionnement des fabricants d'aliments du bétail en France (Source CEREOPA-Modèle Prospective Aliment-2009).

ne serait pas sans intérêt. Les simulations effectuées sur la base des prix de l'année 2007 (avant la hausse de 2008) permettent de mesurer l'avantage « prix » procuré par l'utilisation des graisses animales dans différentes catégories d'aliment.

Intérêt des graisses animales

En production de volailles

Sur les 12 mois de l'année 2007, c'est une économie moyenne de 7,5 euros par tonne d'aliment poulet que la réintroduction des graisses animales aurait permis de réaliser. Ce différentiel important du coût des matières premières d'une formule pour poulets de chair est très lié à l'exigence de densité énergétique de ce type de formule. Réactualisé sur l'année 2009 et sur la base des cotations des graisses relevées sur le marché espagnol (les cotations ayant été interrompues sur le marché français), c'est une économie d'environ cinq euros par tonne d'aliment que permettrait d'obtenir l'incorporation des graisses animales dans les mélanges. À l'échelle des quelques 3,2 millions de tonnes d'aliments poulet produits annuellement, c'est un manque à gagner potentiel de 16 millions d'euros que les acteurs des filières animales abandonnent en s'interdisant d'utiliser les graisses animales.

En production porcine

La moindre exigence de densité énergétique des formules pour porcs charcutiers se traduit par un bénéfice lié à l'utilisation des graisses

animales nettement moins important que celui constaté sur le segment des aliments volailles. Pour autant, sur les 12 mois de l'année 2007, le bénéfice moyen constaté s'est élevé à 0,52 €/tonne d'aliment. Même si l'écart est faible, l'effet de levier que constitue le volume d'aliment produit (4,5 millions de tonnes environ sur la période) permet de le considérer avec une certaine attention.

La double peine

Au-delà du manque à gagner direct évoqué précédemment, la non-utilisation des graisses animales est à l'origine d'une autre « déséconomie ». Les graisses animales que les opérateurs français ne valorisent pas sont largement exportées vers d'autres pays européens où elles sont susceptibles d'être incorporées dans les aliments. C'est en particulier le cas en Espagne où la pratique d'utilisation est très largement diffusée et où ces matières premières rentrent régulièrement dans la composition des mélanges pour porcs et volailles. Or, l'Espagne est un concurrent de plus en plus agressif des filières françaises. Sur le marché des viandes fraîches et congelées de porc, en 2007, c'est plus de 200 000 tonnes de viande de porc espagnole qui ont été importées sur le marché français. La situation devient alors tout à fait paradoxale. Les filières françaises, hésitantes à bénéficier de l'utilisation des graisses animales au nom de l'image que ce retour serait susceptible de dégrader, se voient concurrencées sur leur propre marché par des entreprises

qui tirent bénéfice de cette utilisation et n'ont aucune difficulté à écouler, sur le même marché, des produits issus d'animaux ayant consommé des graisses animales.

Enjeu de performance environnementale

Dans la suite du Grenelle de l'environnement, la sensibilité de la société aux questions environnementales ne cesse de se développer. L'obligation prochaine dans laquelle vont se trouver l'ensemble des produits d'afficher une information sur leur impact environnemental, et en particulier en matière d'empreinte carbone, transforme même cette sensibilité en enjeu de concurrence. Pour les filières alimentaires, c'est une question qui doit préoccuper l'ensemble des maillons en amont, puisque c'est surtout à leur niveau que se détermine cet impact. Dans cette optique, l'alimentation des animaux apparaît comme un levier important.

L'utilisation de graisses animales peut participer de cette stratégie de réduction de l'impact environnemental et en particulier carbone, des produits animaux. En faisant l'hypothèse de graisses mises sur le marché avec un coût carbone négligeable du fait des stratégies des entreprises de production et en considérant que les coproduits qui accompagnent leur incorporation ont eux aussi un coût environnemental faible (l'essentiel du coût environnemental étant supporté par le produit principal : huile pour les tourteaux et farine pour les sons), on peut estimer à environ 170 000 tonnes d'équivalent CO₂, la réduction annuelle d'impact associée à l'incorporation de 165 000 tonnes de graisses animales dans les aliments composés en France. Cela correspond aux émissions de 30 000 personnes.

On peut aussi prolonger cette évaluation du bénéfice environnemental des graisses en considérant la nature des matières premières auxquelles elles se substituent : le tourteau de soja et l'huile de palme. Les opinions répandues dans la société sur l'impact environnemental de la production du soja et du palmier à huile sont telles qu'il serait facile d'argumenter sur les avantages, pour la planète, d'une utilisation accrue des graisses animales dans les aliments du bétail.

Enjeu de performance nourricière

De plus en plus souvent critiquées pour leur « inefficacité nourricière », les productions animales devront faire valoir leur capacité à valoriser des ressources qui leur permettent de limiter leur prélèvement sur le pool des matières premières mobilisables pour l'alimentation

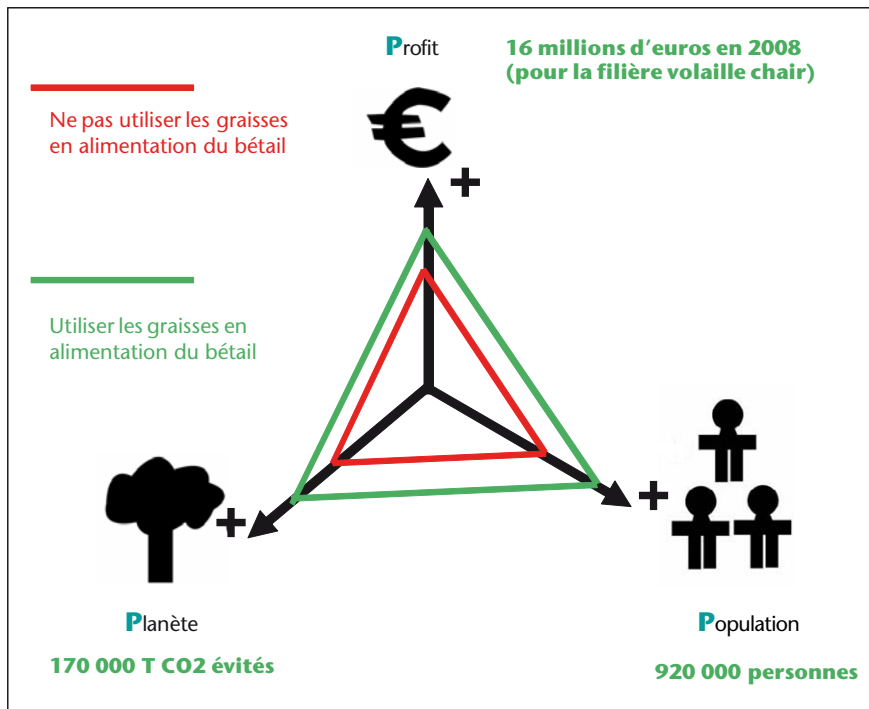


Figure 2. Le bilan très favorable du retour des graisses animales dans les aliments du bétail : le triple Win (Source CEREOPA 2009).

humaine. La valorisation de « coproduits » s’inscrit naturellement dans cette logique. Celle des graisses animales est même particulièrement intéressante dans cette optique. Sur la base des substitutions consécutives à l’utilisation de 165 000 tonnes de graisses animales, c’est un potentiel d’énergie pour l’alimentation humaine correspondant aux besoins annuels de 920 000 personnes (selon les hypothèses de la FAO) qui est préservé. Le fait de soustraire à l’alimentation animale, pour les remettre à disposition de l’alimentation humaine, 65 000 tonnes d’huile de palme et 166 000 tonnes de blé permet cette amélioration de la performance

nourricière. Sur dix années (le retrait des graisses animales date de 2000), c’est l’équivalent de la nourriture de près de dix millions de personnes qui a été impacté par ce changement des règles de formulation.

Conclusion

Au terme de cette analyse, il ne fait aucun doute que l’on peut aussi considérer la perspective du retour des graisses animales en alimentation du bétail comme un enjeu de développement durable. En termes de performance, ce retour

pourrait se solder par un bilan largement favorable (figure 2).

Considérée sous l’angle des 3P (profit, planète et population), cette performance pose vraiment la question de l’opportunité d’une pratique encore jugée avec défiance.

Le client reste le juge et l’arbitre des choix mis en œuvre par ses fournisseurs. Il importe, cependant, de lui apporter les informations qui vont lui permettre d’argumenter ses choix et d’agir en citoyen conscient des conséquences de ses actes (encadré 2 : l’utilisation des graisses animales en alimentation des animaux de rente : aspects réglementaires).

Encadré 2

L'utilisation des graisses animales en alimentation des animaux de rente : aspects réglementaires Historique et évolution de la réglementation

Arrêté français du 28 juin 1996

Suite à l'arrêté du 28 juin 1996, les industriels de la valorisation des coproduits animaux français ont isolé la production des graisses issues d'animaux déclarés propres à la consommation humaine dans des unités dédiées. Cette spécialisation des outils industriels a permis de sécuriser les filières de production des graisses valorisées en alimentation animale.

Règlement européen n° 1774/2002

Cette démarche, enclenchée par les industriels français dès 1997, a été reprise dans le cadre de la construction du règlement (CE) n°1774/2002. Ce dernier a été appliqué en 2003 à l'échelle de l'Union européenne. Il définit la classification des sous-produits animaux en fonction du niveau de risque sanitaire qu'ils présentent :

- les matières de catégorie 1 sont les matières présentant un risque vis-à-vis des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) ou vis-à-vis de substances interdites (hormones) ou dangereuses pour l'environnement (dioxines). Les graisses de catégorie 1 sont utilisées comme combustible pour alimenter les chaudières des industriels ;

- les matières de catégorie 2 sont les matières présentant un risque sanitaire vis-à-vis des maladies animales autres que les EST (cela comprend les denrées saisies pour motif sanitaire et les animaux morts autrement que par abattage) ou vis-à-vis des résidus de médicaments vétérinaires. Les graisses de catégorie 2 sont aussi valorisées en biocombustible, mais le règlement 1774/2002 autorise également leur utilisation en oléochimie ;

- les matières de catégorie 3 sont les matières provenant d'animaux dont les carcasses ont été déclarées propres à la consommation humaine, après inspection sanitaire.

Selon la réglementation européenne, les graisses de catégorie 3 sont autorisées en alimentation animale.

Arrêté français du 14 novembre 2000 : suspension de l'utilisation des graisses animales en alimentation des animaux de rente en France

En 2000, au nom du principe de précaution, le gouvernement français a décidé de suspendre l'utilisation des « farines » et « graisses » animales dans l'alimentation des animaux « dont on consomme la viande », dits animaux de rente. La France était alors avec l'Allemagne le seul pays en Europe à émettre cette interdiction.

Levée progressive des suspensions françaises (2003-2008)

Depuis 1996, des investissements lourds ont été réalisés pour améliorer la traçabilité et sécuriser la production des graisses animales. Les sites de production ont été spécialisés par catégorie et/ou par

espèce. Grâce à ces évolutions, les suspensions de l'utilisation des graisses en alimentation animale ont progressivement été levées entre 2003 et 2008 :

- arrêté du 14 novembre 2000 : suspension de l'utilisation des graisses animales en alimentation des animaux de rente ;

- arrêtés des 19-20 mars 2003 : levée de la suspension de l'utilisation des graisses de volaille ;

- arrêté du 12 janvier 2004 : levée de la suspension de l'utilisation des graisses de porc ;

- arrêté du 4 avril 2007 : levée de la suspension d'utilisation des graisses d'os de ruminant ;

- arrêté du 30 janvier 2008 : levée de la suspension d'utilisation de certaines graisses de bovins après fente, nés après le 1^{er} juillet 2001, élevés et abattus en France.

On distingue le gras d'avant fente, utilisé en alimentation humaine ou animale après stérilisation, du gras d'après fente susceptible d'être en contact avec des parties osseuses.

Réglementation européenne

La réglementation européenne n'a jamais suspendu l'utilisation des graisses en alimentation animale. L'Espagne, les Pays-Bas et le Danemark sont d'ailleurs de grands consommateurs de graisses animales. Ils utilisent respectivement 80, 40 et 95 % de leur production de graisse en alimentation animale.

En Allemagne, la suspension d'utilisation des graisses en alimentation des animaux de rente (à l'exception des ruminants) a été levée le 4 juillet 2009. On constate donc une harmonisation des réglementations nationales à l'échelle européenne.

Débouchés des graisses animales françaises de catégorie 3 en 2008

En 2008, 337 600 tonnes de graisses de catégorie 3 ont été produites. Elles sont issues du traitement de 1,8 millions de tonnes de coproduits provenant d'animaux déclarés sains pour la consommation humaine. Ces graisses sont valorisées sur les marchés de l'oléochimie, de l'alimentation humaine, de la combustion, du *petfood* et de l'alimentation animale.

L'oléochimie reste de loin le premier débouché (57 % des graisses de catégorie 3) pour les transformateurs français. Elles entrent dans la composition des savons, détergents, lubrifiants, peintures, etc. L'alimentation des animaux de compagnie est aussi un débouché significatif (15 %).

En France, les cahiers des charges 100 % végétal bloquent depuis 2003 l'utilisation des graisses animales en alimentation des animaux de rente. Les filières et la grande distribution maintiennent ces contraintes qui créent des gaspillages alimentaires importants et des distorsions de concurrence par rapport aux autres pays de l'Union européenne.

En effet, 71 000 tonnes « de graisses animales d'origine française » sont exportées pour enrichir les régimes alimentaires des porcs et des volailles de nos voisins européens (en Espagne et Belgique principalement).